



DECISION N° 2023 - 680

**Marché de prestations d'animations dans le cadre  
des activités proposées par l'EAJ du Bas Vernet  
pendant les vacances scolaires du 10 Juillet au 1er  
septembre 2023**

Direction Jeunesse, Vie étudiante, Insertion

Le Maire,

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

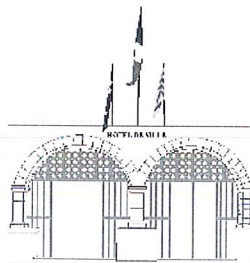
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la procédure organisée avec mise en concurrence préalable, en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché pour les prestations d'animations dans le cadre des activités proposées par l'EAJ du Bas Vernet concernant 17 activités pour 160 adolescents pendant les vacances scolaires du 10 juillet au 1er septembre 2023.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

De conclure un marché avec mise en concurrence préalable selon les termes de l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique avec la société « IR OUI COME » 280 rue James Watt 66100 Perpignan, pour un montant total de 5 325€ TTC (non assujettie à la TVA).



**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente  
décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **03 JUIL. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230703-175294-AV-1-1

Accusé reçu le : **03 JUIL. 2023**

Affiché le : **03 JUIL. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

